



RUGBY
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2023 - 2024

BO du 27 juin 2024



LIGUE AURA RUGBY



RUGBY
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES DE RUGBY ... 3

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Ligue 3

INFORMATIONs ADMINISTRATIONs 4

Ouverture Campagne Licences 4

Comptabilité Clubs 6

PV du Bureau Directeur 6

Fermeture des Maisons Ouales 6

Règlements Généraux FFR Saison 2024-2025 7

Animation Bodega - Congrès FFR 7

INFORMATIONs SPORTIVES 8

Epreuves Séniors : Réponse à la consultation aux clubs 8

IREF 9

Chargé.e de Développement d'une Structure Sportive Administrative 9

TOURNOIS EDR 10

OFFICIELS DE MATCH 10

AGENDA INSTITUTIONNEL 11

NOS PARTENAIRES 12

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES DE RUGBY

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Ligue

Vous trouverez ci-dessous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue qui se tiendront le **samedi 29 juin 2024** à l'Hôtel de Région à Lyon.

[Ordre du jour](#) [Convocation](#) [Pouvoir](#) [Procuration](#)

[Rapport d'activité 23-24](#) [Budget 23-24](#)

Plan d'accès :



Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire
Samedi 29 juin 2024 – Ouverture à 14h

Accès à l'Hôtel de Région sur présentation de sa licence
ou d'une pièce d'identité pour les non licenciés

Entrée Hôtel de Région
par l'Esplanade François Mitterrand



Parking Confluence
7 rue Paul Monrochet
69002 Lyon

Parking LPA – Marché Gare
77 rue Delandine
69002 Lyon

INFORMATIONs

ADMINISTRATIVES

Ouverture Campagne Licences



Message du secrétaire général de la FFR :

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers tous,

Alors que la saison 2023/2024 touche à sa fin, j'ai le plaisir de vous informer que la campagne de délivrance des licences pour la saison 2024/2025 débute ce jour.

Vous avez désormais la possibilité d'initialiser les demandes de licences pour la saison 2024/2025, afin d'anticiper la constitution de vos effectifs. La délivrance de ces licences ne sera néanmoins possible qu'à compter du 8 juillet 2024, puisque la période de validité des licences de la saison 2023/2024 est prorogée jusqu'au 7 juillet 2024 inclus.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette période, vous trouverez, ci-dessous, les principales évolutions adoptées par le Comité Directeur lors de sa réunion du 14 juin 2024.

- Allègement des obligations médicales pour obtenir une licence de joueur, d'arbitre ou de technicien

Le rugby à XV et le rugby à 7 n'étant plus des disciplines à contraintes particulières au sens du code du sport, les mineurs ne devront plus fournir de certificat médical pour obtenir ou renouveler leur licence. En lieu et place, ils devront attester, tous les ans, sur le formulaire de demande de licence, d'une part, avoir complété le questionnaire de santé conjointement avec la personne exerçant l'autorité parentale et, d'autre part, que les réponses ne conduisent pas à fournir un certificat médical. Si, au cours de la saison, la personne est amenée à avoir 18 ans, elle devra fournir, dès sa demande de licence, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby.

Les majeurs devront quant à eux fournir un certificat médical pour obtenir une première licence. Pour le renouvellement, un certificat médical ne sera requis que tous les 5 ans pour les licenciés âgés de moins de 35 ans, et tous les 3 ans pour les licenciés âgés de plus de 35 ans. Lorsque le licencié n'est pas obligé de fournir un certificat médical, le renouvellement de la licence sera conditionné à la réalisation du questionnaire relatif à l'état de santé.

Toutefois, les joueurs et joueuses amenés à évoluer aux postes de première ligne restent soumis à l'obligation de transmettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby chaque saison.

En pratique, les deux questionnaires de santé (mineurs et majeurs) seront disponibles sur le logiciel Oval-e, en bas du formulaire de demande de licence dès l'ouverture de ladite campagne. Il ne sera cependant pas nécessaire de joindre le formulaire à la demande de licence puisqu'il suffira que le demandeur atteste sur l'honneur ne pas être concerné par un certificat médical et que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. Si ce n'est pas le cas, il sera alors tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du rugby datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs.

- Les indemnités de formation pour les joueuses

Les indemnités de formation pour les joueuses ont été réintégrées pour les mutations intervenant au titre de la saison 2024/2025 afin de valoriser et récompenser à leur juste valeur l'ensemble des associations qui s'investissent dans leur formation sur le territoire.

Sur ce point, les montants ont été ajustés et un 3ème groupe a été créé. Je vous invite à consulter les dispositions des articles 260 et 661 des prochains Règlements Généraux tels que publiés sur le site Internet de la FFR. Pour rappel et afin d'éviter tout litige, l'accord sur le principe et le montant de ces indemnités de formation constitue une condition préalable à toute mutation.

- La création de la licence « volontaire »

Cette campagne des licences est également marquée par la création de la licence « Volontaire », destinée à s'adresser à l'ensemble des personnes bénévoles au sein de vos associations comportant une couverture assistance et une protection individuelle accident en plus de la garantie responsabilité civile. A la différence des « Dirigeants », ces personnes ne sont investies d'aucun pouvoir d'administration – c'est-à-dire qu'elles ne sont pas élues au sein de l'association - et contribuent, de manière ponctuelle ou occasionnelle, à l'organisation ou au déroulement des activités organisées sous l'égide de la FFR ainsi qu'au fonctionnement de vos associations (Rédacteurs des feuilles de match, parents accompagnant les enfants sur les plateaux, personnes chargées de la buvette, etc.) Cette nouveauté est l'occasion de valoriser tous les bénévoles qui s'impliquent quotidiennement dans l'écosystème du Rugby et contribuent ainsi à sa pérennité et son développement.

- Le contrôle du titre de séjour pour les joueurs et techniciens sous contrat

La qualification des joueurs et techniciens sous contrat homologué par la FFR ou la LNR, entrainera la vérification, a priori, de l'existence et de la validité des titres de séjour, en sus des autorisations de travail.

- Informations personnelles des demandeurs

Auparavant destiné uniquement aux officiels de matchs, le logiciel fédéral Oval-e a étendu le contrôle des adresses postales pour tous les licenciés. Cette évolution permettra de fiabiliser la communication de courriers.

Je vous invite également à être particulièrement vigilants lorsque vous vérifiez les informations mentionnées sur le formulaire de demande de licence. Il est d'ailleurs indispensable que l'adresse électronique renseignée sur le formulaire soit bien celle du demandeur (ou de son représentant légal) puisqu'il lui appartient, par exemple, de manifester sa volonté de rejoindre le club qui sollicite une

licence pour son compte, d'approuver la Charte des données personnelles ou encore d'attester avoir pris connaissance des conditions d'assurance. Toute demande qui serait transmise avec une adresse courriel générique ou celle d'une autre personne pour un majeur sera donc refusée.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle campagne, vous trouverez, ci-joint, une notice qui sera consultable sur Oval-e lors de chaque renouvellement de licence dont la vérification relève de votre compétence et qui récapitule les points à contrôler sur le plan administratif pour chaque catégorie de licence relevant de votre compétence. En cas de difficulté, les services de votre Ligue régionale et de la FFR seront disponibles pour vous accompagner. Vous trouverez également, ci-joint, un document recensant les évolutions techniques.

J'espère que ces quelques précisions vous aideront à appréhender au mieux cette nouvelle campagne de délivrance des licences et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, chers tous, mes sentiments sportifs les meilleurs.

- Annexes :

Les évolutions techniques du logiciel fédéral Oval-e pour cette campagne des licences 2024/2025. [Retrouvez le document ici.](#)

La notice de renouvellement des licences à destination des associations. [Retrouvez le document ici.](#)

Comptabilité Clubs

Mise à jour des documents comptables pour la période 01-07-2023 au 30-06-2024 sur votre espace extranet.

Il restera à comptabiliser les factures des frais d'Arbitres pour la période de Mars à Juin 2024 / Frais de Représentants Fédéraux de Décembre 2023 à Juin 2024.

PV du Bureau Directeur

Vous trouverez au lien suivant le PV du Bureau Directeur du 03 juin 2024 : [LIEN](#)

Fermeture des Maisons Ovaless

Comme chaque saison, les Maisons de l'Ovalie seront fermées du 29 juillet au 2 août.

Règlements Généraux FFR Saison 2024-2025

Pour information, la FFR a mis en ligne sur leur site une partie des Règlements Généraux FFR 2024/25 : [LIEN](#)

Animation Bodega - Congrès FFR

Le Congrès de la FFR se déroulera à Poitiers **du 4 au 6 juillet 2024.**

Temps fort annuel de la Fédération Française de Rugby, le Congrès réunit l'ensemble des dirigeants de clubs pour clôturer la saison.

Au programme :

- La possibilité d'échanger sur les projets mis en place par la FFR
- Assistez à une conférence
- Partager un grand moment de convivialité lors de la Bodega
- Et participer à la vie démocratique de la Fédération lors de l'Assemblée Générale

Vous vous êtes inscrits ou vous pouvez encore le faire sur le site <https://congresffr.fr/inscription>

Pour le vendredi soir, les ligues ont la charge de l'animation de la bodega en apportant des spécialités régionales.

Nous avons l'habitude de travailler avec les comités départementaux de façon à représenter l'ensemble de notre région si riche en termes de gastronomie, et nous continuerons. Mais cela peut aussi être l'occasion de mettre en avant quelques-uns de nos clubs via l'apport de victuailles de leur secteur.

Nous aurons la possibilité de distribuer des cartes de visite des partenaires offrant la marchandise et indiquer le club support. Nous communiquerons également sur nos réseaux.

Si vous êtes intéressé merci de vous rapprocher de Denis Farnier au 06 85 66 28 96 - dfarnier@gmail.com

Il vous tiendra au courant des quantités nécessaires et des contraintes logistiques (départ de Chaponnay et Clermont le 4 juillet).

Merci d'avance et n'oubliez pas qu'avant le congrès, se déroulera l'Assemblée Générale de la Ligue le samedi 29 juin après-midi à l'hôtel de région de Lyon.

INFORMATION SPORTIVES

Epreuves Séniors : Réponse à la consultation aux clubs

Réponse à la consultation au club : Êtes-vous favorable à un niveau de compétition régionale supplémentaire ?

Pour donner suite à la consultation réalisée concernant l'ajout d'un niveau de compétition régionale supplémentaire, les résultats du sondage ne dégagent pas de majorité nette, rendant impossible une décision tranchée sur la question.

Contexte de la proposition :

Il est important de rappeler que cette proposition de dédoublement des compétitions n'impliquait en aucun cas une obligation pour la Ligue de la mettre en place. L'idée était d'explorer la possibilité de structurer les compétitions différemment pour offrir davantage d'opportunités de jeu et de développement à nos équipes régionales.

Cependant, après analyse, nous constatons que le règlement sportif 2023-2024 ne mentionne aucune disposition en faveur de ce dédoublement des compétitions. La mise en application de cette idée nécessiterait de modifier l'arborescence des montées et descentes, ce qui aurait un impact significatif sur la structure actuelle.

Situation actuelle et décision :

Pour cette saison, nous étions dans la dernière année de la réforme fédérale concernant le "dégraissage" de la Fédérale 3. Par conséquent, la commission des épreuves a décidé de ne pas changer la structure des compétitions pour la saison 2024-2025 :

La Régionale 1 (R1) reste inchangée.

La Régionale 2 (R2) sera composée de 60 clubs.

La Régionale 3 (R3) accueillera 62 clubs.

Prochaine étape :

Afin de continuer à explorer la possibilité d'incorporer un niveau de compétition supplémentaire, un groupe de travail est mis en place. Ce groupe est chargé de travailler à la création et à l'incorporation éventuelle d'une promotion en R2 ou en R3. Il sera constitué d'une dizaine de personnes, incluant trois présidents de clubs (un pour chaque niveau de compétition), deux techniciens de l'ETR, ainsi que des membres de la commission des épreuves.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ce groupe de travail et des décisions futures qui pourraient en découler pour la saison 2025-2026.

IREF

Chargé.e de Développement d'une Structure Sportive Administrative

Bonne nouvelle ! L'IREF est habilité par l'OCSport pour l'animation du TFP Chargé de développement de structure sportive associative.

N'hésitez pas à ouvrir les portes de vos clubs aux prétendants à cette formation ! Pourquoi ? Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'IREF : <https://www.iref.aurarugby.fr/cdssa/>



Formation
Professionnelle



CDSSA

CHARGÉ.E DE DÉVELOPPEMENT D'UNE
STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE



Maison de l'Ovalie de Montbonnot (38)



Dès septembre 2024 - pendant 1 an



Formation Initiale, Continue et Apprentissage



Accompagner le projet de développement du club

Gérer l'administration et les ressources

Gérer les activités sportives et de leurs équipements

Organiser des événements

Les



0€ pour le club

Gratuité de la formation

Ouverte à toutes les
associations sportives

Développement des ressources
financières du club



Contactez-nous

pour plus d'informations

iref@ligueaura-ffr.fr

TOURNOIS EDR

Tableau des tournois Ecole de Rugby 2023-2024 validés par la Ligue

Consultation en ligne : [LIEN](#)

OFFICIELS DE MATCH

Bulletin des Officiels de match : [LIEN](#)

AGenda INSTITUTIONNEL

- ➔ 28 et 29 juin : Séminaire des Académies 1ères Lignes à MO Chaponnay
- ➔ 29 juin : Assemblée Générale Ligue à Lyon
- ➔ 29 juillet au 2 août : Fermeture Estivale des Maisons de l'Ovalie
- ➔ 5 et 6 juillet : Congrès FFR à Poitiers
- ➔ 24 au 30 juillet : Epreuves Rugby à 7 des Jeux Olympiques
- ➔ 4 au 11 septembre : Semaine Nationale des Ecoles de Rugby

Les dates à ne pas manquer de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby sont à retrouver sur le site www.ligueaura.ffr.fr, sur la page « **EVENEMENTS** »

NOS PARTENAIRES

